EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 39

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures

1) Fourniture de tissus, voilages et fourniture de stores et accessoires

Il est nécessaire d'assurer l'approvisionnement de diverses fournitures, matériaux, équipements ou machines nécessaires à la maintenance des bâtiments ainsi que pour les travaux effectués en régie.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : Fourniture de tissus, voilages et accessoires
Montant minimum : 5 800 € HT/an
Montant maximum :23 200 € HT/an

Lot n° 2 : Fourniture de stores, accessoires et outillage de pose
Montant minimum : 6 600 € HT/an
Montant maximum :26 400 € HT/an

La dépense est estimée à 24 900 € HT/an, soit 99 600 € HT pour 4 ans.

2) Fourniture de placo-plâtre, isolation, faux-plafonds et fourniture de carrelage

Il est nécessaire d'assurer l'approvisionnement de diverses fournitures, matériaux, équipements ou machines nécessaires à la maintenance des bâtiments, ainsi que pour les travaux effectués en régie.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : Fourniture de placo-plâtre, isolation et faux-plafonds
Montant minimum : 2 500 € HT/an
Montant maximum :10 000 € HT/an

Lot n° 2 : Carrelage, colle, ragréage, divers accessoires de pose et outillage
Montant minimum : 1 700 € HT/an
Montant maximum : 6 800 € HT/an

La dépense est estimée à 8 000 € HT/an, soit 32 000 € HT pour 4 ans.

3) Location de skis et snowboards

Il est nécessaire de louer des skis alpins, des snowboards et des casques pour permettre aux enfants et aux jeunes de la Ville de Clermont-Ferrand de découvrir l'activité sur la station de Super-Besse (63). Les locations ont lieu au cours des périodes des vacances de noël, vacances d'hiver, ainsi que lors du cycle de découverte de janvier au début des vacances de Printemps.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant minimum : 7 500 € HT/an
Montant maximum :25 000 € HT/an

La dépense est estimée à 13 500 € HT/an, soit 54 000 € HT pour 4 ans.

4) Fourniture des équipements de protection individuelle

Il est nécessaire de protéger les agents de la Ville de Clermont-Ferrand par des équipements de protection individuelle.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : Équipement de protection individuelle : protection des agents au niveau de la tête et des chutes de hauteurs par des produits normés (yeux, tête, protection conduit auditif, chute de hauteur, casques de scooters et vélos)
Montant minimum : 5 000 € HT/an
Montant maximum :35 000 € HT/an

Lot n°2 : Équipement de protection individuelle agroalimentaire : protection concernant la restauration collective
Montant minimum : 1 000 € HT/an
Montant maximum : 9 000 € HT/an

Lot n° 3 : Équipement de protection individuelle chimique et biologique : protection respiratoire et tenue à usage unique
Montant minimum : 1 000 € HT/an
Montant maximum :20 000 € HT/an

La dépense est estimée à 33 300 € HT/an, soit 133 200 € HT pour 4 ans.

5) Achat de denrées alimentaires pour la Ville de Clermont-Ferrand

Il est nécessaire d'acheter des denrées alimentaires pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, les centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : Achat de produits laitiers et ovo-produits pour les restaurants scolaires, les Unités de Production culinaire, les crèches, les centres de vacances et de loisirs ainsi que le service protocole
Montant minimum : 100 000 € HT/an
Montant maximum :480 000 € HT/an

Lot n°2 : Achat de pain et viennoiseries pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, les centres de vacances et de loisirs ainsi que le service protocole.
Montant minimum : 30 000 € HT/an
Montant maximum :110 000 € HT/an

Lot n° 3 : Achat de poisson frais pour les restaurants scolaires via les Unités de Productions Culinaires et les crèches
Montant minimum : 10 000 € HT/an
Montant maximum : 80 000 € HT/an

La dépense est estimée à 240 000 € HT/an pour le lot 01, 62 000 € HT/an pour le lot 02, 40 000 € HT/an pour le lot 03, soit au total 342 000 € HT/an.

6) Acquisition de fournitures pour le contrôle d'accès, l'exploitation et la maintenance de divers bâtiments de la ville de Clermont-Ferrand

Le présent marché concerne l'acquisition de fournitures pour le contrôle d'accès, l'exploitation et la maintenance de divers bâtiments de la ville de Clermont-Ferrand. Le système de gestion des accès, envisagé dans ce projet, permettra une combinaison de la sécurité des systèmes conventionnels mécaniques avec la flexibilité de la programmation électronique.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 4 ans

Pas de montant minimum
Montant maximum :200 000 € HT pour 4 ans

La dépense est estimée à 100 000 € H.T pour 4 ans.

7) Fourniture et entretien de fontaines à eau réfrigérée

Le contrat de fourniture et entretien de fontaines à eau arrivera à échéance le 16 janvier 2017. Ces fontaines sont positionnées dans les services municipaux et sont à la disposition des agents municipaux et du public (33 en service). Il s'agit donc de renouveler ce contrat.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 4 ans

Quantité minimum : 20 fontaines
Quantité maximum : 45 fontaines

La dépense est estimée à 29 000 € HT pour 4 ans.

II - L'achat de services

1) Prestations de surveillance des sites, équipements et manifestations

Les marchés de prestations de surveillance des sites, équipements et manifestations événementielles, culturelles ou sportives organisées par la Ville conclus en 2013 arrivent à échéance au mois de mars 2017, il est donc nécessaire de les renouveler.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : surveillance et gardiennage occasionnel de bâtiments, équipements fermés de la Ville de Clermont-Ferrand
Montant minimum : 10 000 € HT/an
Montant maximum : 60 000 € HT/an

Lot n°2 : surveillance et gardiennage occasionnels de sites ouverts (extérieur des bâtiments, stades, terrains, parcs, squares, chantiers)
Montant minimum : 10 000 € HT/an
Montant maximum : 50 000 € HT/an

Lot n° 3 : surveillance de manifestations culturelles, sportives, événementielles organisées par la Ville de Clermont-Ferrand
Montant minimum : 30 000 € HT/an
Montant maximum :200 000 € HT/an

La dépense est estimée à 12 601 € HT/an pour le lot 01, 31 921 € HT/an pour le lot 02, 52 875 € HT/an pour le lot 03, soit au total 97 397 € HT/an.

2) Retranscription écrite de réunions

Les retranscriptions des séances du Conseil Municipal et des instances consultatives étaient réalisées par un prestataire extérieur après une consultation sur devis sans marché public.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Lot n°1 : Retranscription écrite des séances du Conseil Municipal
Quantité minimum : 5 séances/an
Quantité maximum : 8 séances/an

Lot n°2 : Retranscription écrite des séances plénières des instances consultatives (Comité Technique, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, Commission Administrative Paritaire)
Quantité minimum : 8 séances/an
Quantité maximum : 26 séances/an

La dépense est estimée à 23 000 € HT pour 4 ans pour le lot 01 et 24 320 € pour 4 ans pour le lot 02, soit au total 47 320 € pour les deux lots.

3) Prestations de maintenance sur les portes, portails et barrières automatiques de la Ville de Clermont-Ferrand

Ce marché aura pour objet la réalisation des prestations de maintenance pour les portes, portails et barrières automatiques de la Municipalité.
L'objectif est d'être conforme aux réglementations en vigueur sur ce type d'appareil.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Marché ordinaire, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

La dépense est estimée à 85 000 € HT pour 4 ans.

4) Prestations de service pour l'exploitation de parkings

Plusieurs délégations de service public arrivent à échéance (Parkings Vercingétorix, St-Pierre, Blaise Pascal, Allagnat) et suite au renouvellement des deux contrats de prestations de services (parkings 1er Mai et Fontgiève), il s'avère nécessaire de lancer une consultation de prestations de services pour assurer la gestion de l'ensemble de ces parkings.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Marchés ordinaires, pour une durée de 3 ans et 56 jours, renouvelable une fois pour 3 ans.

Lot n°1 : parkings avec accueil
Lot n°2 : parkings sans accueil

La dépense est estimée à 3 300 000 € HT pour 3 ans et 56 jours pour le lot 1, et 315 000 € pour 3 ans et 56 jours pour le lot 2.

5) Extension du parc d'horodateurs

L'évolution de l'offre de stationnement payant et l'évolution urbaine amènent à homogénéiser les zones de stationnement payant. L'objectif est de procéder à l'équipement en horodateurs de zones non pourvues actuellement en complément du parc actuel.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 4 ans.

Montant minimum : 285 000 € HT pour 4 ans
Pas de montant maximum.

La dépense est estimée à 550 000 € HT pour 4 ans.

6) Ramonage des installations thermiques des bâtiments communaux

Il s'agit de contracter un prestataire unique pour le ramonage des installations thermiques des bâtiments communaux (gaines + chaudières au gaz et fioul). Conformément à la réglementation en vigueur, les conduits d'évacuation des fumées des chaudières doivent être ramonés une fois par an. Cela permet de préserver les performances des installations et de limiter l'émission de polluants dans l'atmosphère.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 4 ans.
Montant minimum : 20 000 € HT pour 4 ans
Montant maximum : 80 000 € HT pour 4 ans

La dépense est estimée à 60 000 € HT pour 4 ans.

7) Prestations de maintenance, de formation et d'assistance sur le progiciel CORIOLIS et modules connexes

La présente consultation concerne les prestations de maintenance, de formation et d'assistance sur le progiciel CORIOLIS et modules connexes.

Procédure adaptée en application de l'article 30.3°c) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, du fait de l'exclusivité du prestataire sur les prestations de maintenance associées à l'acquisition du logiciel.

Accord-cadre à bons de commandes avec un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT sur la durée totale et un opérateur économique.

Durée : 3 ans ferme

8) Prestations de maintenance, de formation et d'assistance sur le progiciel CENTRAL PARC et modules connexes

La présente consultation concerne les prestations de maintenance, de formation et d'assistance sur le progiciel de Gestion du Garage Municipal CENTRAL PARC et modules connexes.

Procédure adaptée en application de l'article 30.3°c) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, du fait de l'exclusivité du prestataire sur les prestations de maintenance associées à l'acquisition du logiciel.

Accord-cadre à bons de commandes avec un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 150 000 € HT sur la durée totale et un opérateur économique.

Durée : 3 ans ferme

9) Relevé photométrique des installations d'éclairage public de la Ville de Clermont-Ferrand

Cette prestation a pour objectif d'obtenir une analyse photométrique des installations d'éclairage public de la Ville. Ces mesures d'éclairement devront permettre d'établir un état quantitatif et qualitatif de l'ensemble des voies afin d'optimiser son parc d'éclairage public.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 1 an, renouvelable 1 fois.

Pas de montant minimum
Montant maximum : 50 000 € HT par an

III - L’achat de travaux

1) Aménagement du tronçon Nord : rue Thévenot Thibaud

Il est envisagé une requalification de la rue Thévenot Thibaud : tronçon nord à double-sens (compris entre le boulevard Jean-Baptiste Dumas et l'entrée/sortie du parking Michelin) ainsi que l'aménagement d'une chaussée bidirectionnelle, de cheminements mode doux, création d'une bande de stationnement et aménagements paysagers.

L'objectif est de requalifier cette rue dont l'état de la chaussée est aujourd'hui très dégradé, permettre et sécuriser les cheminements piétons et vélos, organiser le stationnement et qualifier l'espace public (aménagements paysagers, mobilier.).

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Marché ordinaire - Début prévisionnel des travaux : novembre 2016 - Fin prévisionnelle des travaux : mai 2017.

Lot 1 : voirie
Lot 2 : éclairage public
Lot 3 : aménagements paysagers

L'estimation globale de l'opération est de 380 000 € HT.

Il vous est proposé d’autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d’offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés ainsi que de poursuivre l'exécution de certains marchés par la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I – L'achat de fournitures

1) Fourniture d'objets promotionnels - Textile

Procédure : appel d'offres ouvert en application de l'article 33 3° al. et 57 et 59 du Code des Marchés Publics.

Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics avec minimum et maximum et un opérateur économique.
Durée : un an reconductible deux fois.
Marché n° 16-115

Titulaire :
STEFICA
5 Rue de Betnoms
33185 Le HAILLAN
Montant minimum annuel : 10 000 € HT par an
Montant maximum annuel : 50 000 € HT par an

2) Fourniture de matériel et équipement télégestion de l'éclairage public

Le marché d'exclusivité permettra d'assurer la continuité et la pérennité du système de télégestion et maintenir le niveau d'économies d'énergie réalisé et de le conforter.

Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence passée en application de l'article 30-1 3°c du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Accord-Cadre en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec un maximum et un opérateur économique.
Durée : un an reconductible trois fois.
Marché n° 16-114N

Titulaire :
SOGEXI LACROIX
1 rue de Maupas
69380 LES CHERES
Montant maximum annuel : 100 000€ HT

II – Les prestations de services

1) Entretien des espaces verts de l'usine de production d'eau de la Ville de Clermont-Ferrand

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand, qui produit l'eau potable et exploite son propre réseau, bénéficie de la qualification d'entité adjudicatrice réservée aux opérateurs de réseau.

Procédure négociée passée après mise en concurrence est soumise aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des Marchés Publics.

Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 169 du Code des Marchés Publics avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Durée : un an reconductible trois fois.

Marché n° 16-092N

Titulaire :
SARL CHUPIN Fabrice (Sarl)
15 rue Ribeyre
63800 COURNON D'AUVERGNE

Montant minimum annuel : 5 000 € HT
Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et avenants avec les entreprises retenues ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN,